

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEES 1141 G Extension de la Pépinière Paris Santé Cochin (14e) – Avenant n°2 à la convention de transfert de gestion conclue avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 7 juin 2004, autorisant le Président du Conseil de Paris à signer la convention de transfert de gestion d'une emprise foncière située sur l'hôpital Cochin au Département de Paris ;

Vu la convention de transfert de gestion en date du 16 juillet 2004 entre l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris et le Département de Paris ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion en date du 4 avril 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, se propose de soumettre à son agrément les conditions d'un avenant n°2 à la convention de transfert de gestion conclue avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris relative à la gestion d'une emprise pour la réalisation de la pépinière Paris Santé Cochin, en ce qu'il concerne la modification d'un plan de servitude et les conditions de transfert des droits réels de l'emprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à conclure avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, dont le siège social est situé 3 avenue Victoria à Paris 4e, l'avenant n°2, dont les principaux termes et conditions sont annexés, à la convention de transfert de gestion du 16 juillet 2004 relative à la gestion d'une emprise pour la réalisation d'une pépinière d'entreprises de biotechnologies médicales.